

En plus des cotisations sociales (fiche 4) et des impôts et taxes affectés (fiche 5), les régimes de la protection sociale sont financés par d'**autres ressources**, qui s'élèvent à 140,0 milliards d'euros en 2020 (soit 17,0 % des ressources, hors transferts) [tableau 1]. Celles-ci sont composées de **contributions publiques** (92 %), de **produits financiers** (5 %) et de **ressources diverses** (dont **ressources du compte de capital**) [2 %]. Elles augmentent de 2,7 % en 2020, portées par la hausse des contributions publiques.

Les autres ressources représentent une part très variable des recettes selon les régimes. Elles constituent 86 % des ressources des administrations publiques locales et 58 % de celles de l'administration publique centrale (graphique 1). À l'inverse, pour les administrations de Sécurité sociale, ces ressources sont marginales par rapport aux cotisations et aux Itaf (2 % contre respectivement 58 % et 40 %) [fiche 1].

En 2020, les contributions publiques sont en nette hausse, en raison des mesures prises par l'État pendant la crise

Les contributions publiques correspondent aux dotations directes au financement de la protection sociale en provenance des budgets de l'administration ; elles s'élèvent à 129,3 milliards d'euros en 2020. Ces contributions sont notamment composées de compensations calculées dans les comptes de la protection sociale (CPS) afin d'équilibrer les régimes des **administrations publiques centrales et locales**. En effet, les ressources explicitement affectées à l'intervention sociale de ces dernières (impôts, cotisations, etc.) ne couvrent pas l'ensemble de leurs dépenses de protection sociale ; par convention, elles sont donc complétées par l'affectation de contributions publiques (encadré). La hausse des prestations financées par l'État entraîne donc mécaniquement une hausse des contributions publiques. Ainsi, en 2020, ces dernières ont fortement augmenté en raison de la prise en charge par l'État de plusieurs prestations mises en place dans le cadre de la crise sanitaire et économique : chômage partiel financé aux 2/3 par l'État, aide exceptionnelle de solidarité, etc.

Les contributions publiques recouvrent également les compensations de certains allègements de cotisations sociales consenties aux entreprises¹, même si depuis 2006, la majeure partie des exonérations est compensée par des Itaf. La contribution des établissements publics au paiement des pensions de l'État, les subventions d'équilibre à certains régimes (SNCF, RATP, etc.), ainsi que diverses subventions de fonctionnement (Pôle emploi, etc.) sont aussi incluses dans les contributions publiques.

Les autres recettes se répartissent entre **produits financiers** (intérêts, dividendes, etc.), pour un montant de 7,1 milliards, et d'autres ressources diverses (dont les ressources du compte de capital) pour 3,5 milliards. La

majorité de ces autres recettes reviennent au secteur privé ; elles représentent 21 % de l'ensemble de leurs recettes. Elles sont majoritairement composées des bénéfiques et des produits financiers des organismes complémentaires (mutuelles, institutions de prévoyance).

Les ressources du compte de capital baissent nettement en raison de la hausse du non-recouvrement des cotisations et contributions

Dans les CPS, l'essentiel des recettes du compte de capital est composé des dépréciations de créances de contributions et cotisations sociales, i.e. des montants négatifs représentant la perte causée par les contributions et cotisations sociales qui sont dues, mais ne seront jamais recouvrées (par exemple, pour cause de faillite d'entreprise).

En 2020, les divers reports de cotisations et contributions sociales liés à la crise sanitaire ont augmenté le nombre de créances douteuses : de nombreuses créances ne seront jamais recouvrées. La baisse des ressources diverses, y compris les ressources du compte de capital, s'explique donc précisément par ce choc à la baisse, bien plus important en 2020 que les années précédentes (-11,8 milliards d'euros en 2020, après -4,4 milliards d'euros).

Un niveau toujours élevé de transferts entre régimes de protection sociale

Les différents régimes de protection sociale sont liés par un système complexe de **transferts internes**. Ces flux sont par construction équilibrés (tableau 2), et correspondent notamment à des transferts entre régimes de Sécurité sociale (mécanismes de compensation démographique et de prise en charge de cotisations et prestations) et entre les différents acteurs de la protection sociale. Ces transferts retracent notamment le financement des hôpitaux publics (principalement par les autres régimes d'assurance sociale publics) [annexe 2], qui a fortement augmenté en 2020 (+11 %) en raison de la hausse des soins liée à l'épidémie de Covid-19.

Encadré Le calcul des contributions publiques dans les CPS

Dans les CPS, seule une partie du compte des administrations publiques centrales et locales est reprise. En effet, pour ces secteurs, les CPS retracent uniquement les opérations directement attribuables à la protection sociale (prestations, cotisations, Itaf, transferts, etc.). Le compte est ensuite équilibré, c'est-à-dire que le solde entre emplois et ressources est rendu nul, par l'attribution de contributions publiques qui viennent abonder les ressources de ces administrations publiques.

1. En 2020, les exonérations de cotisations et de contributions sociales accordées aux secteurs particulièrement touchés par la crise ont été comptées comme des subventions de l'État (3,9 milliards versés à l'Accos et à la MSA), et non comme un transfert. Cette aide aux employeurs n'est donc pas intégrée aux CPS comme un versement de l'État. Si elles sont hors champ du compte côté dépenses, ces compensations sont en revanche bien prises en compte côté recettes, en cotisations et Itaf (fiche 4 et 5, annexe 2).

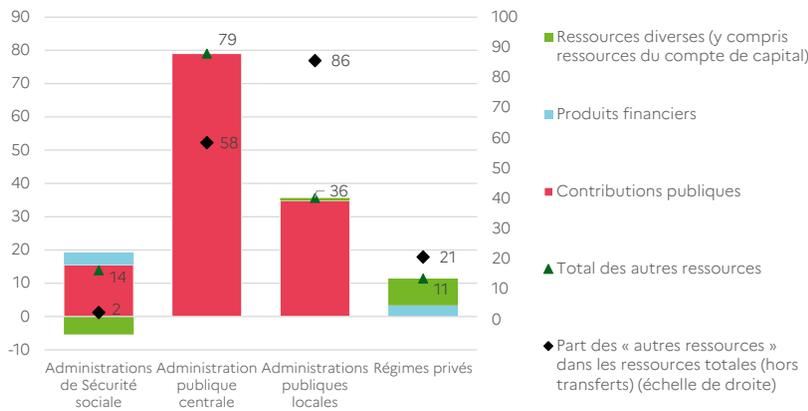
Tableau 1 Les ressources de la protection sociale de 2018 à 2020

Niveaux en milliards d'euros, évolutions et structure en %, contributions en points de pourcentage

| | Niveaux | | | Évolutions | | Structure | Contributions à l'évolution |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|-------------|------------|-----------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 19/18 | 20/19 | 2020 | 2020 |
| Cotisations sociales | 470,2 | 453,6 | 436,6 | -3,5 | -3,8 | 53,1 | -2,1 |
| Impôts et taxes affectés (Itaf) | 210,5 | 243,2 | 244,9 | 15,5 | 0,7 | 29,8 | 0,2 |
| Autres ressources | 119,9 | 125,6 | 140,0 | 4,8 | 11,4 | 17,0 | 1,7 |
| Contributions publiques | 99,7 | 105,8 | 129,3 | 6,1 | 22,3 | 15,7 | 2,9 |
| Produits financiers | 7,9 | 8,0 | 7,1 | -14,2 | -10,9 | 0,9 | -0,1 |
| Ressources diverses | 12,2 | 11,8 | 3,5 | 8,9 | -70,5 | 0,4 | -1,0 |
| Dont ressources du compte de capital | -4,4 | -4,4 | -11,8 | -0,8 | 170,2 | -1,4 | -0,9 |
| Total des ressources | 800,5 | 822,5 | 821,5 | 2,7 | -0,1 | 100 | -0,1 |

Note > Les ressources indiquées ici sont hors transferts internes au système de protection sociale.**Lecture >** Les contributions publiques représentent 129,3 milliards d'euros en 2020, soit 15,7 % des ressources du système de protection sociale (hors transferts internes). Elles augmentent de 22,3 % en 2020, et contribuent ainsi à hauteur de +2,9 points à l'évolution de l'ensemble des ressources.**Source >** DREES, CPS.**Graphique 1** Montants et part des autres ressources finançant les régimes de la protection sociale en 2020

Montants en milliards d'euros (échelle de gauche), parts en % (échelle de droite)

**Lecture >** Les autres ressources des administrations de sécurité sociale représentent environ 14 milliards d'euros en 2020 (échelle de gauche), soit 2 % des ressources totales de ce régime (hors transferts) [échelle de droite] ; elles sont essentiellement composées de contributions publiques (bâton rouge). Les autres ressources des administrations publiques locales s'élèvent à 36 milliards d'euros, soit 86 % des ressources de ces régimes (hors transferts), et sont quasi intégralement composées de contributions publiques.**Source >** DREES, CPS.**Tableau 2** Transferts internes entre régimes de la protection sociale en 2020

En milliards d'euros

| | Transferts reçus | | | Transferts versés | | |
|--|------------------|--------------|------------|-------------------|--------------|------------|
| | 2019 | 2020 | 20/19 | 2019 | 2020 | 20/19 |
| Public | | | | | | |
| Régime général de la Sécurité sociale | 49,8 | 53,1 | 6,8 | 130,2 | 142,0 | 9,1 |
| Fonds spéciaux | 28,5 | 30,4 | 6,8 | 50,4 | 53,9 | 7,0 |
| Autres régimes d'assurances sociales | 38,5 | 44,0 | 14,3 | 25,3 | 28,6 | 13,0 |
| Régime d'intervention sociale des hôpitaux publics | 69,7 | 77,5 | 11,1 | 0,1 | 0,0 | -27,0 |
| Autres organismes dépendant des assurances sociales | 4,0 | 4,2 | 2,7 | 0,3 | 0,2 | -20,2 |
| Administrations publiques centrales et locales | 7,4 | 6,4 | -14,3 | 17,1 | 17,0 | -0,2 |
| Privé | | | | | | |
| Institutions sans but lucratif au service des ménages | 25,6 | 26,3 | 2,8 | 0,0 | 0,0 | - |
| Autres régimes des sociétés financières et non financières | 0,2 | 0,0 | -100,0 | 0,4 | 0,0 | -98,5 |
| Total des transferts | 223,7 | 241,8 | 8,1 | 223,7 | 241,8 | 8,1 |

Lecture > En 2020, le régime général de la Sécurité sociale a reçu 53,1 milliards en transferts, soit une progression de +6,8 % par rapport à 2019. Il en a versé 142,0 milliards, soit une hausse de 9,1 % par rapport à 2019.**Source >** DREES, CPS.